



Mon propriétaire veut passer par une agence immobilière...

Par **rosa689**, le **28/01/2014** à **12:18**

Bonjour,

Actuellement locataire auprès d'un particulier celui ci souhaite mandater une agence immobilière pour faire l'intermédiaire...

Cependant j'ai pris le logement en particulier et ne veux pas passer par une agence!

Quels sont mes droits? J'ai droit de refuser à passer par une agence?

MERCI d'avance

Par **Lag0**, le **28/01/2014** à **13:25**

Bonjour,

Non, vous n'avez pas votre mot à dire. Le bailleur est libre de confier la gestion de son bien à un mandataire. Pour vous, cela ne changera rien, vous n'aurez pas de frais à payer puisque le bail est déjà en cours et le prix du loyer et des charges ne changera pas. Seul changement, vous paierez votre loyer au mandataire au lieu de le payer au bailleur.